*Prénom nom adresse téléphone adresse e-mail*

Madame la Procureure de la République

Tribunal judiciaire de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
75017 PARIS

*Lieu et date*

Madame la Procureure de la République,

Me référant à l’article 40 du Code de procédure pénale, j’attire votre attention sur un papillon (document ci-joint) utilisé comme publicité pour un prétendu « salon de massages » ; il s’agit en réalité d’un lieu de prostitution, comme l’ont vérifié des membres du réseau Zéromacho, qui groupe des hommes engagés contre le système prostitueur. Voir le site zeromacho.org, et en particulier l’action contre les « salons de massages » engagée depuis septembre 2021 : https://zeromacho.fr/action-84/

Cet établissement a ouvert fin septembre 2023 au 19 rue de Rome 75008 Paris, en face d’une sortie de la gare Saint-Lazare.

En guise de publicité, des papillons ont été glissés sur les pare-brise des voitures garées dans les rues voisines, et ils sont donc exposés à la vue de tous.

Cette opération s’est déroulée au moins deux fois, puisque des membres de Zéromacho ont noté ces dépôts le 30 septembre et le 16 octobre 2023, et ont enlevé ces papillons sur des voitures garées rue de Constantinople, entre la rue de Rome et le boulevard des Batignolles.

Ce document est dépourvu des trois mentions légales obligatoires [[1]](#footnote-1).

Il est illustré par la photo d’une très jeune Asiatique à l’expression apeurée, partiellement dévêtue car portant une nuisette.

En outre, il comporte au verso l’image d’un buste de femme en soutien-gorge, tête en arrière, yeux fermés et bouche ouverte.

Estimant que cette image d’une adolescente vulnérable et partiellement dévêtue, sur un document publicitaire pour un lieu de prostitution, est une incitation à la pédocriminalité, et déplorant que cet établissement soit toujours ouvert, je vous signale ce défaut d’application de la loi Olivier-Coutelle du 13 avril 2016 contre le système prostitutionnel.

Veuillez agréer, Madame la Procureure de la République, l’expression de mes sentiments respectueux.

*signature*

1. 1. Nom et adresse de l’imprimeur (loi du 29 juillet 1881, article 3)

   2. Coordonnées de l’entreprise (dénomination sociale, numéro de RCS, ville d’enregistrement, statut juridique de la société, capital social)

   3. Mention « ne pas jeter sur la voie publique » (article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement) [↑](#footnote-ref-1)